

INSCRIPTIONS SCOLAIRES RENTREE 2026-2027

UNIQUEMENT SUR RDV AU 04.42.65.77.30

Seuls les responsables légaux pourront effectuer cette démarche administrative.



Le service ne pourra pas enregistrer les dossiers incomplets ou sans photocopie.

PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR (documents originaux et photocopies) :

- ☐ Livret de famille (toutes les pages)
- ☐ Carte d'identité ou passeport des parents

Facultatif pour l'enfant : pièce d'identité ou passeport ou extrait acte de naissance

☐ **Justificatif de votre domicile datant de moins de 3 mois**

Bail, facture EDF, eau, gaz, box internet, attestation CAF, attestation sécurité sociale, taxe foncière (*pour le logement principal*), acte de propriété ou attestation notariale d'achat avec l'adresse de l'acquisition, assurance habitation principale.

En cas d'impossibilité de fournir l'un des documents obligatoires, une attestation sur l'honneur devra être faite au service (décret du 29/06/2020).

En cas d'hébergement de la famille :

- ☐ Attestation d'hébergement faite par l'hébergeur
- ☐ Carte d'identité ou passeport de l'hébergeur
- ☐ Justificatif de domicile de l'hébergeur datant de moins de 3 mois

Les personnes hébergées devront fournir un document à leur propre nom justifiant de leur domicile à l'adresse de l'hébergeur (facture, assurance, carte grise, attestation sécurité sociale...)

Justificatifs de domicile non acceptés :

Compromis de vente, avis d'imposition, facture de tel portable.

En cas de séparation ou de divorce :

- ☐ Ordonnance du Juge aux Affaires Familiales ou jugement de divorce.
- ☐ Si séparation à l'amiable, attestation sur l'honneur des 2 parents (lieu de résidence de l'enfant et organisation garde).

En cas de scolarisation antérieure :

- ☐ Le certificat de radiation de l'ancienne école

Inscription aux activités périscolaires

- ☐ Avis d'imposition 2025 (sur les revenus 2024) ensemble du foyer
- ☐ Copie des pages de vaccination de l'enfant à scolariser